

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|--------|-----------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 6 fr. 50 | 12 fr. | 22 fr. 50 |
| TÉLÉPHONE 31 | 7 fr. | 13 fr. | 24 fr. |

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 0 fr. 80 |
| RECLAMES 3 ^e page | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question du désarmement du Reich : Berlin cherche à gagner du temps. — Après l'accord franco-britannique : « rien ne va plus » s'apprête à dire l'Allemagne ! — La manœuvre germanique se dévoile : la Pologne était visée. — La situation financière et le budget. — Les projets de M. Caillaux : une politique d'excédents budgétaires.

Le centre de l'activité diplomatique se trouve momentanément transféré à Berlin.

De fait, l'Allemagne doit faire connaître sa réponse à la note des Alliés sur le désarmement ; de même elle aura à répondre bientôt à leur communication sur le projet de pacte de garantie mutuelle.

L'attitude qu'adopteront les dirigeants allemands sur ces deux problèmes essentiels nous fixera sur les vraies préoccupations germaniques.

Toutefois le désarmement, les journaux allemands cultivent moins l'indignation que l'ironie : « Quoi ! disent-ils, tant de bruit pour si peu de chose ! Où sont les manœuvres graves ? Fallait-il cinq mois pour rédiger un document comme celui-ci ? Cette longue gestation constitue, à elle seule, la preuve des arrière-pensées de la France, à qui tous les prétextes sont bons pour ne pas évacuer les territoires rhénans. »

Pourtant un fait frappe : l'opinion allemande n'est pas unanime à recommander le rejet pur et simple de la proposition française.

Même à l'extrême-droite, le ton est assez modéré. La *Kreuzzeitung*, qui n'est pourtant pas suspecte de modérantisme, écrit qu'« il va de soi que le gouvernement du Reich examinera la note, en vue de savoir si elle est exécutable ».

Et les organes des partis républicains, en chérissant, conseillent au chancelier Luther d'engager sans tarder des négociations avec l'Entente, et de lui donner satisfaction, en attendant, sur tous les points compatibles avec la dignité de l'Allemagne.

Qu'est-ce à dire, sinon que le Reich se rend fort bien compte qu'il reprendra une attitude de résistance passive, il a tout à perdre et rien à gagner.

Ne rien brusquer, gagner du temps, protester, mais céder quand il est nécessaire, diviser les Alliés par l'apparence d'une bonne volonté qui ne manque jamais d'impressionner les Anglais, voilà la méthode adoptée, et à laquelle il est intéressant de constater que les nationaux-allemands se rallient, au moins, en partie.

Au total, il est bien possible, dans ces conditions, que Berlin fasse attendre longtemps sa réponse, à supposer même que celle-ci soit donnée jamais...

La réalisation de l'accord franco-britannique a causé quelque surprise en Allemagne : on comptait sur le projet de pacte occidental pour séparer la France et l'Angleterre. Or, voici que la manœuvre échoue... Les Allemands s'empressent de proclamer que rien ne va plus !

La lecture de la presse germanique est fort instructive.

La *Deutsche Zeitung*, nationaliste, écrit :

« Nous avons de la chance dans notre malheur. La proposition de pacte faite par M. Stresemann, inouïe et impossible en elle-même, va échouer grâce à l'esprit belliqueux de la France et à l'incapacité et à l'impuissance de l'Angleterre. Ce qui est sorti des pourparlers de Genève est absolument inacceptable pour l'Allemagne et signifie que le pacte de sécurité n'a aucune chance d'aboutir. »

L'officielle *Zeit* développe la même thèse :

« Par ses propositions, l'Allemagne voulait servir l'idée de paix. La France et l'Angleterre ont fait de ce pacte pacifiste un pacte guerrier. »

Retenons enfin les lignes suivantes de la *Gazette de la Croix* et qui paraissent résumer l'impression générale :

« Si l'accord s'est effectué sur la base du communiqué français, tout l'ensemble du pacte de garantie serait inacceptable et même absolument

indiscutable pour l'Allemagne. Mais les commentaires de la presse anglaise laissent voir que les termes du communiqué français ne sont pas absolument définitifs et que dans certains points ils sont même inexacts. »

En somme, la position de l'Allemagne est la suivante : ou bien, malgré les déclarations présentes, un dissentiment quelconque surgira finalement entre la France et la Grande-Bretagne ; ou bien le Reich proclamera que les conditions posées à la conclusion d'un pacte sont inadmissibles et après l'avoir suggéré il s'en détachera le premier.

Nous voulons croire que l'accord franco-britannique est bien définitif. Dès lors, il ne restera plus à l'Allemagne qu'à démontrer elle-même que sa suggestion « pacifique » n'était qu'une grossière manœuvre pour diviser les Alliés... et préparer la révision de ses frontières orientales.

Et comment le moindre doute serait-il permis ?

Avant même de connaître le sens de la réponse française le gouvernement allemand a fait savoir qu'il retirera sa proposition d'un pacte de garantie s'il est confirmé que la France doit avoir le droit de faire passer ses troupes à travers la zone rhénane démilitarisée, pour secourir la Pologne ou la Tchécoslovaquie, cette mesure ne se conciliant pas avec les statuts de la Société des Nations.

Cette thèse, la *Gazette de Voss* la développe avec insistance : à la suite de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations il ne serait plus possible à la France de faire passer ses troupes à travers les territoires allemand et ceux de ses traités avec la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Ainsi les faits viennent confirmer avec limpidité que le but de l'Allemagne, en proposant son fameux pacte garantissant la paix sur le Rhin, était d'avoir à nouveau les mains libres à l'Orient contre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

El, pour mieux arriver à ses fins, le Reich comptait bien exploiter certaines clauses du *covenant* de la Société des Nations !

Doutera-t-on, après cela, que M. Briand a été sagement inspiré en spécifiant que les droits de la France à secourir ses Alliés orientaux étaient absolument réservés ?

Ce faisant M. Briand a obligé l'Allemagne à dévoiler ses arrière-pensées et son jeu : le piège qu'on nous ménageait est désormais éventé. Qui s'en plaindra ?

M. Caillaux a exposé minutieusement cette semaine devant la Commission des Finances de la Chambre l'ensemble de ses projets.

Où en sommes-nous exactement, touchant le budget et la situation financière ?

On n'a pas oublié dans quelles conditions le budget de 1925 était sorti des mains de la Chambre : celle-ci avait voulu faire du budget une armée de combat contre la richesse acquise. Le résultat ne se fit pas attendre : la confiance disparut complètement, et avec elle, le crédit de l'Etat.

Le Sénat, comprenant la gravité des circonstances, s'employa aux redressements indispensables ; d'une part il écarta la plupart des mesures inspirées par un souci de division sociale ; d'autre part, il ne réalisa pas moins de 900 millions d'économies.

Sur ces entrefaites se produisit le changement de ministère... et M. Caillaux de s'aviser que le projet de budget de 1925 laissait subsister un déficit de 2 ou 3 milliards qu'il importait de combler ; d'où un ensemble de mesures fiscales destinées à réaliser l'équilibre parfait.

Au total, la Chambre se trouve en présence de dispositions provenant des uns du Sénat, les autres du ministre des finances : comment accueillerait-elle les uns et les autres ?

De même, accepterait-elle l'ordre de marche préconisé avec insistance par M. Caillaux : équilibre budgétaire d'abord, assainissement financier ensuite ?

Quant aux propositions de M. Caillaux, en voici la substance :

D'abord, M. Caillaux veut réaliser le véritable équilibre en incorporant dans la loi de finances toutes les dépenses, y compris celles que nécessi-

tent l'outillage des P. T. T., et surtout les pensions aux mutilés.

D'autre part, on avait inscrit aux recettes l'annuité du plan Dawes. M. Caillaux demande qu'on laisse l'annuité Dawes à son affectation naturelle.

Ces deux mesures entraînent un déficit de 3 milliards que M. Caillaux entend combler intégralement par des impôts nouveaux.

A son avis, le chiffre d'impôts demandé par le gouvernement est de nature à fournir toutes les recettes qui lui sont nécessaires.

En ce qui concerne les dépenses, M. Caillaux a dit qu'il convenait de mettre le « train de vie » de la nation en rapport avec ses ressources et qu'il apporterait dans l'examen, avec ses collègues, du budget de 1926, tous ses soins à réfréner les exagérations de dépenses.

Ainsi, d'une part, limitation des dépenses, stationnement d'améliorations trop coûteuses, couverture d'autre part de l'intégralité des dépenses par l'impôt, telles sont les conditions préalables du salut financier.

En résumé, le ministre a précisé qu'il entendait faire une politique d'excédent budgétaire ; c'est la politique à réaliser actuellement.

Pour l'avenir, a ajouté le ministre des Finances, il faudra amortir pour être à même d'envisager les grandes opérations financières qui s'imposent.

Parallèlement, il conviendrait de modifier profondément l'impôt sur les successions, sans accroître l'ensemble des tarifs, mais en les disposant d'une façon plus équitable et s'adaptant mieux au crédit de l'Etat.

M. Caillaux a déclaré qu'il n'est pas possible de réaliser un tel programme sans emprunter.

En somme, pour le budget de 1925, il faut se rapprocher le plus possible de la couverture totale des dépenses.

Pour le budget de 1926, cette couverture totale doit être assurée et comporter même des excédents budgétaires.

Cette méthode plaira-t-elle à la Chambre ?

Nous ne tarderons pas sans doute à être fixés.

M. D.

INFORMATIONS

LE PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ

Le pacte de garantie

Une déclaration de M. Paul Boncour
Le Service Parlementaire Socialiste dit que son correspondant genevois a reçu de M. Paul-Boncour la déclaration suivante :

« Le pacte du Rhin n'est que la réponse logique au pacte de garantie de M. Stresemann. La France n'exigerait la Rhénanie comme territoire stratégique que dans le cas d'une agression de l'Allemagne contre la Pologne, ce qui équivaudrait à une guerre de la Société des Nations contre l'Allemagne ; mais comme l'Allemagne, d'après les propres paroles de M. Stresemann, ne songe pas à une guerre à l'est, elle n'a pas à compter avec cette éventualité et peut donc sans crainte se rallier au pacte franco-anglais qui, en fin de compte, doit son origine à la suggestion allemande. »

A Genève

Le protocole interdisant la guerre chimique est approuvé

À la conférence pour le contrôle du commerce des armes, la commission générale a approuvé le texte d'un protocole relatif à la guerre chimique et bactériologique par lequel toutes les puissances signataires déclarent confirmer les traités antérieurs relatifs à l'interdiction de moyens ou procédés de guerre contraires au droit des gens et ajoutent expressément l'interdiction de tout emploi, tant des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires que de tous les moyens de guerre bactériologiques.

En Allemagne

Hindenburg préfère aux paysages les tableaux militaires

Le président du Reich a manifesté le désir que les paysages qui ornaient

le cabinet de travail du président défunt, M. Ebert fussent remplacés par des scènes militaires que l'on prendra à la galerie nationale et au musée de l'arsenal.

Pour la première fois, l'ex-Kaiser quitte Doorn

On mande de Doorn que l'ex-empereur Guillaume va se rendre à Norwiche pour y passer la saison balnéaire. C'est la première fois, depuis son internement, que l'ex-kaiser est autorisé à quitter sa résidence de Doorn.

Aux Etats-Unis

Le président Coolidge est résolu à poursuivre le recouvrement des dettes

Le président Coolidge revient d'une visite dans les Etats du nord-ouest des Etats-Unis. Le président, après avoir étudié la situation économique dans ces divers Etats et s'être rendu compte des sentiments de leurs habitants, est encore plus résolu à poursuivre sa politique de recouvrement des dettes étrangères.

Un nouveau crédit américain à la France

Le bruit circulait qu'il allait être question d'accorder à la France un crédit de 100 millions de dollars, certains disent même 300 millions de dollars qui, après la stabilisation mondiale, seraient remboursés au moyen de titres à longue échéance.

À la Bourse toutefois, on se demandait si cette opération serait faisable avant que les négociations pour la consolidation de la dette française envers les Etats-Unis aient fait suffisamment de progrès pour donner une promesse de règlement.

Les projets de M. Caillaux et l'opinion américaine

On mande de Washington à l'Agence Reuter :

L'exposé de la politique financière de M. Caillaux est considéré ici comme marquant un point pour le gouvernement français. Si le but poursuivi est atteint, ce sera un extrême avantage, aussi bien pour les Etats-Unis que pour la Grande-Bretagne, dans les engagements relatifs à la consolidation des dettes. On espère que les propositions de M. Caillaux, dont on a reçu seulement un court aperçu, auront une influence favorable dans le monde financier et tendront à rétablir la confiance dans l'habileté de la France pour se tirer d'une mauvaise situation.

Un mariage en avion

Un mariage ultra-moderne vient d'être célébré près de Détroit. (Etats-Unis).

Les deux fiancés avaient pris place dans un aéroplane et le pasteur qui levait les unir, dans un autre.

Quant les deux appareils eurent atteint environ 1.000 mètres de hauteur, les moteurs furent arrêtés. Le pasteur recita les prières, que les deux jeunes gens entendirent à l'aide d'écouteurs de T. S. F.

Au Maroc français

Nos troupes repoussent l'ennemi dans la région de Tounant

À l'ouest, de nombreuses infiltrations se sont produites au sud du Boukkos ; elles se sont étendues plus au sud et ont provoqué des déflections chez les Rhouana.

Un groupe mobile s'est porté vers le Nord ; il a occupé fortement Douaïker et le djebel Azjen.

Devant ce mouvement, les contingents ennemis ont suspendu leur poussée vers le sud.

La situation est calme à Ouezzan et aux environs, qui sont couverts par un détachement spécial. Les postes au nord d'Ouezzan ne sont pas inquiétés, sauf celui d'Oued-Zedouh, qui fut attaqué le 8 juin sans résultat.

De petites infiltrations vers Mzerroun, à 20 kilomètres au nord d'Ouezzan, ont été repoussées.

Un beau geste d'un journal belge

Le *Soir* ouvre une souscription, dont le montant sera versé à un comité central de la Croix-Rouge française en témoignage de la fraternelle affection de la Belgique pour les troupes françaises du Maroc, métropolitaines et indigènes, et pour leur assurer un réconfort moral et matériel. Le *Soir* ajoute que, malgré toutes

les précautions prises pour assurer le bien-être des troupes du Maroc, le soldat au prise avec la dure campagne du Rif sera particulièrement sensible au tabac, objets de toilette, petites douceurs, à l'achat desquelles la souscription sera consacrée.

Le *Soir* souscrit pour 1.000 francs.

Au Maroc espagnol

Les Rifains augmentent leur pression dans la zone espagnole

La pression de l'ennemi augmente quelque peu autour de nos positions dans les régions occidentale et orientale. Nos troupes sont d'ailleurs prêtes à repousser toute attaque.

Au cours du ravitaillement et de la relève de nos positions avancées opérée dans le secteur de Denkarrie par des détachements de la mehalla de Tétouan, un groupe ennemi a engagé une vive fusillade, mais il a été repoussé laissant entre nos mains trois tués et un blessé.

Nos pertes sont de dix tués et blessés espagnols, trente tués et blessés indigènes.

Les préparatifs de l'offensive espagnole

L'armée et la marine espagnoles poursuivent activement leurs préparatifs en vue de leur opération contre Adjir. Elles disposeraient de près de 50 avions pour cette action.

Selon des informations de source locale, ces opérations débuteraient très prochainement.

En Chine

Des Américains attaqués

Des soldats ont fait feu sur un canot automobile dans lequel se trouvaient quatre Américains, qui essayaient de traverser la rivière de Honan, à Shamen. Le canot fut criblé de balles et des débris de verre blessèrent les occupants.

Des fusiliers marins ont débarqué à l'île de Honan, afin de protéger le collège chrétien américain.

Des appels à la grève sont affichés à Hong-Kong

La police est occupée à lacérer les affiches rédigées en chinois invitant les Chinois de la ville à faire une grève de sympathie avec les grévistes de Changhaï.

Le syndicat des gens de mer de Changhaï a lancé un appel invitant tous les gens de mer à se joindre à la grève.

À la recherche d'Amundsen

Dans une interview accordée à un correspondant de l'*Aftenpost*, l'explorateur français Charcot a exprimé sa conviction qu'Amundsen et ses compagnons seraient retrouvés sains et saufs.

Le commandant Charcot compte explorer, à bord de son navire, la côte orientale du Groenland.

Des traités souscrits en France doivent être réglés en francs

Une dette contractée à Genève, avant la guerre, stipulée remboursable en francs, et garantie par des traités signés à Paris, doit-elle être réglée en francs français ou en francs suisses ? Telle était la question d'une grande importance pratique qui était posée à la première chambre de la cour de Paris.

Après avoir entendu M. le bâtonnier Roussel et M. Léouzon Le Duc, la cour a jugé que les traités ayant été souscrits en France, c'était en notre monnaie que le règlement devait se faire.

Chambre des Députés

Séance du 11 juin 1925

La Chambre continue la discussion de la proposition de M. Joseph Garat, tendant à permettre la révision du prix des baux à loyer. La Chambre s'est arrêtée à l'article 2, d'après lequel la révision du prix des baux prorogés, en vertu de l'article 56 de la loi du 9 mars 1918, ne pourra jouer au profit du propriétaire que si celui-ci accorde à son locataire une prorogation supplémentaire de bail égale à la durée de la prorogation restant à courir.

M. Garat propose la suppression de cet article, que la commission a introduit dans son projet.

Mais la Chambre adopte l'article 2. Les articles 3, 4, 5, 6, sont également adoptés. Les articles 7, 8 et 9 sont disjointes. L'en-

semble du projet est voté par 440 voix contre 53.

Le président donne lecture d'une communication qu'il a reçue du président de la commission de l'armée qui informe cette commission et décide de déléguer un certain nombre de ses membres au Maroc et qui demande à la Chambre de donner à cette délégation des pouvoirs d'enquête. Il en est ainsi ordonné.

M. Herriot donne ensuite lecture de la proposition de résolution de M. Lambert qui demande l'abrogation de la loi électorale actuelle et le retour au scrutin d'arrondissement.

M. Lambert monte à la tribune pour défendre sa proposition. Il commence par affirmer qu'il n'est pas douteux que le pays ne veut plus à aucun prix de la loi électorale actuelle et réclame une réforme électorale sérieuse. Il demande à l'Assemblée de ne pas suivre les errements de l'ancienne législature et de revenir au plus tôt au scrutin d'arrondissement qui seul peut permettre au pays de se prononcer en toute clarté et sans équivoque. Il rappelle que la plupart des membres de la majorité actuelle ont inscrit dans leur programme le retour au scrutin d'arrondissement.

M. Lambert rappelle que le Sénat a voté le scrutin d'arrondissement et que la plupart des députés élus le 11 mai 1924 avaient promis de voter le scrutin d'arrondissement.

M. Varennes demande le renvoi du projet à la Commission. M. Sieg, garde des sceaux, indique que le Gouvernement tient à ce que la réforme électorale soit discutée le plus tôt possible.

M. Lambert accepte le renvoi qui est prononcé. Mais il demande que la discussion du projet de loi sur le scrutin d'arrondissement ait lieu la semaine prochaine.

CHRONIQUE LOCALE

Le Respect des Correspondances!

Le Garde des Sceaux vient d'ordonner une enquête contre un député communiste, M. Doriot, qui, à la tribune de la Chambre, donna lecture d'une lettre relative aux affaires du Maroc.

Cette lettre était adressée par le secrétaire général du Cabinet du maréchal Lyautey, au nouveau du maréchal. Or, celui-ci n'a pas reçu la lettre.

Comment dès lors, le député communiste a-t-il pu se la procurer ? Telle est la question.

La *Dépêche* dans son numéro de vendredi, fait les suppositions suivantes :

« C'est entre le départ des mains de M. Vatin-Pérignon, secrétaire général du Cabinet du maréchal Lyautey, l'envoyeur de la lettre, et l'arrivée au domicile du destinataire que la lettre s'est perdue. »

« Or, au départ, un planton de la résidence générale au Maroc l'a portée directement à l'avion postal qui fait le trajet Maroc-Toulouse. Il semble que l'on puisse déjà éliminer le soldat qui porta la lettre, et l'aviateur qui l'achemina vers les P. T. T., à Toulouse. Logiquement, si l'on met hors de cause le planton de Rabat et l'aviateur, c'est dans notre service métropolitain des P. T. T. que l'inspection doit chercher un coupable. »

Le raisonnement de notre confrère toulousain est juste, et avec notre confrère, nous dirons qu'il est de l'intérêt même du personnel des P. T. T., de savoir où et par qui a été commis le détournement de cette lettre.

Si, parfois, il arrive que le public se plaigne du retard apporté dans l'expédition, dans la distribution du courrier, jamais encore il n'avait eu à constater que des lettres avaient été subtilisées pour être remises à des tiers intéressés à connaître le contenu de ces lettres.

Dans tous les cas, la loyauté, la probité du personnel des P. T. T., étaient au-dessus de tout soupçon.

L'incident provoqué par le député communiste est non seulement regrettable, mais grave, car il permettra toutes sortes de suppositions, d'incriminations de la part des personnes qui subissent un retard dans la distribution de leur courrier, et surtout, quand elles ne recevront pas une lettre sur laquelle elles comptaient.

La violation de la correspondance quelle qu'elle soit, c'est tout simplement une escroquerie, un abus de confiance. Aucune excuse ne saurait être admise. La loi, du reste, punit ce délit, avec sévérité. Ce n'est que juste.

Il est donc de tout intérêt que l'enquête ouverte aboutisse à la découverte du coupable, car, il y a, incontestablement, un employé au moins, dans un bureau des P. T. T. qui a failli à la mission dont il est chargé.

Mais il faut reconnaître, en outre, qu'il faut un sacré toupet à celui qui profite d'un acte de malveillance, d'indécence d'un employé et étale publiquement la lettre volée.

Est-ce de la politique, cela ? Et de pareilles pratiques seront-elles demain en honneur dans un parti quelconque ?

La confiance du public est, actuellement, assez ébranlée par la marche des affaires générales, sans qu'il soit besoin de la troubler davantage par des actes tels que les détournements de lettres qui affectent l'intimité, le secret de la correspondance.

Il serait regrettable que cette affaire n'eût pas la suite qu'elle méritait, et cela dans l'intérêt du public et du personnel même des P. T. T.

LOUIS BONNET.

Et le scrutin d'arrondissement ?

La Chambre était invitée, jeudi, à inscrire le projet de loi relatif au scrutin d'arrondissement, à l'ordre du jour de ses travaux après la discussion du budget.

La proposition a été renvoyée à la commission. Mais on a senti que ce mode de scrutin n'avait pas l'heur de plaire à tout le monde.

« Rien ne presse de le voter », dit un député. « Nous avons encore trois ans devant nous » ajouta un autre. Et d'aucuns ont préconisé la proportionnelle intégrale.

Il y aura du tirage, semble-t-il, pour aboutir au vote du scrutin d'arrondissement, puisqu'aussi bien la Commission du suffrage universel de la Chambre est composée de 18 arrondissementiers et de 18 proportionnalistes.

Toutefois, il est urgent que le pays soit fixé le plus tôt possible sur le sentiment de la Chambre au sujet de cette question.

Le pays s'est prononcé en faveur du scrutin d'arrondissement, et la majorité des élus du 11 mai l'avait inscrit dans son programme électoral.

De plus, les conseils généraux et les conseils d'arrondissements, en majorité, ont manifesté, par des vœux, leur intention de revenir au scrutin uninominal.

Attendre la dernière année de la législation pour prendre une décision, serait mal accueilli par le pays qui croirait, avec raison, que la Chambre veut maintenir le système érigé qui a été favorable à un grand nombre de ses membres.

Maintenant la R. P. serait manquer aux promesses faites : bien que le pays soit habitué aux combinaisons politiciennes, il n'exuserait pas ceux qui après l'avoir promis de voter le scrutin d'arrondissement, maintiendraient la R. P.

Le Sénat s'est prononcé pour le retour au scrutin uninominal : le projet est donc prêt, il n'a qu'à être rapporté par la commission du suffrage universel et la Chambre décidera.

Mais, encore une fois, il est urgent qu'une décision soit prise, car les élections cantonales devant avoir lieu dans quelques semaines, les candidats à ces élections auront, alors, au cas où la R. P. serait maintenue, le devoir d'en appeler à l'opinion publique.

Dans 3 ans, ce serait trop tard !
LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur l'ensemble de la proposition de loi ayant pour but d'autoriser la révision des prix des baux à longue durée, les députés du Lot ont voté :
Pour. La Chambre a adopté par 450 voix contre 55.

Armée

M. Parison, capitaine au 9^e d'infanterie, est affecté au 170^e.

Enregistrement

M. Cavanié, receveur de 4^e classe à Vayrac, est nommé receveur de 3^e classe à Lorez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

M. Monbrial, receveur à Livernon, est mis en non activité pour raisons de maladie.

Notre compatriote M. Calmeilles, de Cazals, receveur de 5^e classe à Bas-d'Azil (Ariège), est nommé receveur de 4^e classe à Jumilhac.

P. T. T.

M. Dumas, ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé receveur de 6^e classe des P. T. T. et mis en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

Postes

Sont nommés facteurs ruraux :
M. Sol, à Cajarc, en remplacement de M. Dablanc, admis à la retraite ;
M. Murat, à Bagnac, en remplacement de M. Cantaloube, mis en disponibilité ;
M. Bessède, à Soussac, en remplacement de M. Luggi, nommé dans le Rhône ;
M. Pichoulou, à Montcuq, en remplacement de M. Rolland, admis à la retraite.

Commissariat de police

M. Castaing, le nouveau commissaire de police de Cahors, a pris possession de son poste.
Nous lui renouvelons nos souhaits de bienvenue.

La Vie Universitaire

UNE CRISE A CONJURER

L'Université traverse dans son ensemble une crise profonde qui ne va pas sans compromettre son avenir. L'enseignement secondaire en particulier connaît des heures difficiles : il ne parvient pas à recruter le personnel nécessaire.

Cette crise ne date pas d'aujourd'hui ; mais elle se présente à l'heure actuelle avec une gravité telle qu'on ne peut plus différer les mesures de « sauvetage », sous peine d'assister au déclin de l'Enseignement Secondaire.

Tout récemment, le Directeur de l'E. S. prenait l'initiative de jeter le cri d'alarme : la rentrée d'octobre prochain s'effectuera dans des conditions désastreuses ; plus de 100 postes d'agrégés ne pourront être pourvus.

Pour combler toutes ces vacances, on recourra à des remèdes de fortune. Le Directeur de l'E. S. les indique : « il y aura intérêt à accepter, sauf incapacité, les demandes de maintien en exercice qui seraient présentées par les fonctionnaires » âgés de 64 ans et plus ; bien plus « il conviendra d'envisager le concours éventuel des professeurs déjà retraités et généralement toute combinaison locale de service... »

Ainsi, l'autorité supérieure avoue son impuissance et invite les autorités locales à se « débrouiller » comme elles le pourront...

D'ailleurs les « combinaisons » locales ne suffisent pas, loin de là, à combler tous les vides.

Il faudra faire appel — et un large appel — à des licenciés qu'on puisera dans les Collèges, qui souffrent déjà pareillement de la crise de recrutement. Et les licenciés de Collèges seront remplacés en partie par de simples bacheliers, en partie par un personnel primaire supérieur.

Ainsi, c'est toute la culture secondaire qui se trouve gravement menacée.

Et, avec elle, l'Enseignement Supérieur, puisque les Professeurs de Faculté se recrutent exclusivement parmi les professeurs de Lycée.

Au total, on peut dire que le haut rayonnement intellectuel de la France est en péril.

Faut-il illustrer de faits les indications qui précèdent ?

Il n'y a qu'à rappeler les vicissitudes diverses éprouvées par notre malheureux lycée Gambetta.

La rentrée d'octobre 1924 s'est effectuée dans des conditions invraisemblables : pendant plusieurs semaines deux ou trois chaires sont restées dépourvues de titulaires, entraînant par contre-coup maints flottements en certains enseignements.

Ainsi, en 6^e, l'enseignement littéraire a commencé avec un gros retard et sans qu'on puisse espérer que le préjudice manifeste causé aux élèves se trouvera réparé par la suite...

Pendant près de 2 mois, le fonctionnement n'a pas été normal et à la rentrée de janvier, une nouvelle alerte s'est produite !

L'Administration cadurcienne a dû se « débrouiller » avec des « combinaisons locales ».

Ainsi, des professeurs ont été maintenus en exercice qui avaient dépassé l'âge de la retraite ; on a même fait appel au concours d'un professeur en retraite, excellent maître sans doute, mais qui avait pourtant droit à un repos bien gagné ; après bien des démarches, l'Administration a daigné envoyer un jeune licencié ; enfin, des professeurs en exercice ont vu leur service augmenté sensiblement.

C'est dire qu'on a usé, voire abusé, des « combinaisons locales », voire des « combinaisons » tout court.

Loin de nous la pensée d'incriminer l'Administration cadurcienne qui a fait tout ce qu'elle a pu.

Loin de nous, aussi et surtout, la moindre pensée désobligeante à l'égard de maîtres qui ont manifesté jusqu'à l'extrême leur bon vouloir et leur dévouement.

Mais tous ces faits viennent confirmer qu'à l'heure actuelle l'Enseignement Secondaire souffre d'une redoutable crise de recrutement...

La situation est-elle sans remède ? Non, sans doute, mais à condition qu'on ne se borne pas aux demi-mesures, à condition qu'on veuille vraiment triompher des causes de la crise.

Or, à tout bien considérer, une seule raison explique toute la difficulté du recrutement dans l'Enseignement Secondaire : depuis la guerre les conditions de l'existence sont telles que les préoccupations matérielles l'emportent sur toutes autres : *Primum vivere...* Aujourd'hui le *struggle for life* s'est imposé partout.

La jeunesse intellectuelle s'est, par suite, détournée d'une profession qui, non seulement exige des études longues, pénibles, onéreuses, mais ne réserve à ses membres qu'une condition médiocre.

Sait-on, par exemple, que l'agrégation ne s'obtient guère, en moyenne, avant 27 ou 28 ans et parfois même plus tard ? Sait-on aussi que le traitement d'un agrégé ne lui permet pas d'élever décentement une famille ?

Faut-il s'étonner dès lors si, aux divers concours, les candidats pechent en quantité et en qualité ?

Bref, depuis la guerre, on peut dire

que l'Enseignement secondaire se recrute mal, parce que les candidats s'abstiennent et que les meilleurs cherchent dans une autre voie l'utilisation de leurs aptitudes.

Nous savons que l'actuel Ministre de l'Instruction Publique n'ignore rien de cette crise grave ; nous connaissons aussi sa louable ambition de restaurer le prestige chancelant de l'Université de France. Tout récemment, nous entretenions de ses projets, M. de Monzie nous disait sa volonté de se consacrer à cette œuvre qu'il tient pour essentielle : dès lors nous serions surpris qu'il ne consacrerait pas à sa réalisation le meilleur de lui-même.

L'Université a la bonne fortune d'avoir aujourd'hui à sa tête un Grand Maître qui l'aime profondément et la veut plus florissante, plus riche d'intellectualité que jamais. Il s'emploiera, nous en sommes persuadés, à la sauver d'un déclin chaque jour plus redoutable.

M. DAROLLE.

La Réforme

de l'Enseignement primaire
M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, a fait approuver vendredi par le conseil des ministres les idées générales du projet révisant les lois de 1882 et 1886 sur l'enseignement primaire, projet dont il compte saisir la Chambre après l'avoir soumis au Conseil d'Etat pour mise au point du texte, qui comprend plus de cent articles.

Un hommage

à nos Ecoles normales
Mme Léila Popesco, professeur à l'école normale de jeunes filles de Bucarest (Roumanie), en mission scolaire en France, a adressé la lettre suivante à M. de Monzie, maire de Cahors, ministre de l'Instruction publique de France.

Paris, le 8 juin 1925.

« Je prends la liberté de vous adresser ces quelques mots, avant de quitter Cahors, de ne pas oublier et malheureusement présents, vous voudrez bien m'en excuser.

« Pour ma part, j'éprouve le besoin de vous les adresser, au moment de quitter le Midi, dont j'emporte un vif et bon souvenir. Je ne saurais vous exprimer toute ma profonde reconnaissance et ma haute gratitude pour m'avoir si heureusement désigné les Ecoles normales de France, que je pourrais visiter. Ce choix m'a permis d'atteindre le but que je me proposais.

« J'ai eu le bonheur de contempler, dans le cadre pittoresque de cette région, des splendides reflets d'histoire de votre glorieuse France et de son ancienne civilisation, en même temps qu'un aspect du génie français, qui se manifeste dans les grands principes d'éducation des jeunes esprits.

« Heureuse d'avoir vu de près les marques de ce brillant génie français, que nous sentons tous planer au-dessus de nous, en Roumanie, je me permets, Monsieur le Ministre, de vous exprimer ma profonde admiration pour l'Ecole française. J'ai profité largement de la valeur de ses principes, simples mais suggestifs, et dans le personnel, de la beauté du devoir accompli.

« Je ferai tout mon possible, de mon côté, pour l'influence de l'école française, vrai centre intellectuel et éducatif, ainsi que de l'importance qu'il présente pour nous, du point de vue pédagogique.

« Il serait à souhaiter que de pareils stages, dans les Ecoles françaises, puissent se produire le plus souvent possible, pour nos professeurs roumains, analogues à ceux que font nos officiers, qui nous ont dans les divers centres d'études militaires françaises.

« Comme j'ai inauguré le commencement de cette nouvelle manifestation d'intérêt et de sympathie pour l'Ecole française, sous les auspices de votre Excellence, permettez-moi de souhaiter le succès d'un échange réciproque de maîtres, entre nos deux pays.

« Je ne puis quitter le Midi pittoresque et ses écoles, où j'ai trouvé le meilleur accueil, sans remercier votre Excellence et sans vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien accepter l'expression de mes plus profonds sentiments de gratitude.

Mme Léila Popesco,
Professeur d'Ecole normale de Bucarest,
34, Bd Grigabadi, Paris.

Chez les Instituteurs du Lot

L'Assemblée générale de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot, aura lieu le dimanche 14 juin à Cahors, à 11 heures dans une salle de la Mairie.

M. Glay, du Syndicat National des instituteurs, assistera à cette réunion.

A 12 heures, le banquet traditionnel, présidé par M. de Monzie, sénateur du Lot, ministre de l'Instruction Publique, réunira la plupart des congressistes.

Ecole Normale de Jeunes Filles

Nous rappelons que c'est ce soir samedi qu'aura lieu dans les jardins de l'Ecole Normale de Jeunes Filles, à Cabessut, la soirée artistique donnée par les élèves de l'école.

Cette soirée, qui n'aura qu'une seule représentation, promet d'être des plus charmantes.

En voici d'ailleurs le programme :
1^{re} partie
1. Orchestre.
2. Prologue..... Eugène Grangé.
3. Chœur.
4. Le Baiser (Comédie)... Th. de Banville.
5. Orchestre.
6. Sérénade : trio comique.... Mozart.
ENTR'ACTE : BUFFET.

2^e partie
1. Danse rythmique sur le roudeau de Mendelssohn.
2. Le Roi de Fenilla (petit Opéra). (Dalcroze) (suite de chansons de mai).
a) Invocation au printemps.
b) Chanson des « rissolettes ».
c) Chanson des garçons de Mai.
d) Le Roi de Fenilla (Reine).
e) Chanson du Roi et de la Reine.
f) Chanson des Maieuzettes.
g) Chanson des Marmousets.
h) Chanson des Cerises de Mai.
i) Chanson des vieux Maieuzettes.
j) Hymne final au printemps.

Service téléphonique

Les circuits téléphoniques, Bretenoux-Vayrac, Figeac-Bédour, Bretenoux-Cahors, Figeac-St-Denis-Martel, Biars-Gagnac, Catus-Montgasty, Bretenoux-Puybrun, seront mis en exploitation le 16 juin 1925.

Un département modèle

C'est du Lot dont il s'agit. Oui, de notre cher département. On peut, on doit le citer en exemple. C'est un modèle de sagesse, de tranquillité, d'honnêteté, de mœurs pures.

Ce n'est pas ici qu'on trouvera des barbotteurs, des correspondances privées. Oui, nous le répétons, le Lot doit être cité en exemple.

Depuis plusieurs semaines, aux audiences correctionnelles, on voit à peine, deux, trois délinquants. Un ou deux vagabonds venus des autres départements, et un ou deux braconniers.

De sessions d'assises, il n'y en a plus. De fait, depuis 1 an, le jury ne s'est pas réuni !

Faut-il s'en plaindre ? Certes, non. Aussi bien, il faut souhaiter que cela dure. Pendant quelques mois, le Lot fut, malheureusement, assez troublé par des crimes sensationnels pour qu'aujourd'hui, on n'éprouve aucun regret en constatant que les portes de la cour d'assises restent fermées.

Un an sans assises ! C'est, certainement, un record que détient le Lot. Et ce record est plus appréciable que tout autre !

L. B.

A la Fédération nationale des tabacs

Nous recevons de la Fédération nationale des tabacs communication de la note suivante :

« La commission tripartite des manufactures de l'Etat s'est réunie lundi 8 juin, au ministère des finances, M. Blondeau, directeur général, présidait. Après une longue discussion, l'ordre du jour suivant, présenté par M. Solleville, représentant les usagers, a été voté à une forte majorité :

« La commission tripartite, laissée de côté la question de la création d'un Office national des tabacs et celle de cession à une industrie privée, décide d'étudier, dans le monopole d'Etat, les réformes de réorganisation de ce monopole, en vue de meilleurs rendements à réaliser. »

« La commission tripartite a procédé ensuite à la nomination de sous-commissions : culture, achats et ventes, fabrication. »

« La sous-commission de la culture est composée de MM. Solleville, Descottes, Cazéaux, Mathieu, Rey, Hernat. »

Les vœux des Agriculteurs du Sud-Ouest

L'Union centrale agricole, groupement fédératif départemental et inter-départemental, a tenu, à Toulouse, son assemblée générale.

M. Breignères, professeur à l'école nationale de Grignon, a fait une intéressante conférence sur les moyens d'intensifier la production du blé dans le sud-ouest, et M. Albert Milnaud, député de l'Hérault, a traité le problème viticole et indiqué les remèdes susceptibles d'atténuer les rigueurs de la crise actuelle.

L'assemblée a adopté, à l'unanimité, les vœux suivants :

« Que des encouragements, sous forme de primes, soient accordés aux producteurs de blé ; que les engrais azotés soient mis à la disposition des cultivateurs à des prix avantageux ; que soient majorés les contributions des propriétaires qui continuent à faire de la vigne dans des terrains à blé ; que les droits de circulation du vin soient diminués ; que le régime douanier soit réorganisé dans un sens plus favorable à la viticulture ; que la fraude, sous toutes ses formes, soit plus activement recherchée et plus énergiquement poursuivie ; que la concurrence des vins exotiques soit supprimée ; que les alcools soient dotés d'un régime stable et définitif ; que le projet de loi relatif au statut de l'alcool soit voté le plus tôt possible par le Sénat ; que soit réprimé avec rigueur le débauchage d'un ouvrier agricole étranger, avant l'expiration de son contrat. »

Succès scolaires

Au dernier concours des bourses des lycées, collèges et écoles supérieures, l'école primaire de garçons du Boulevard Gambetta a eu quatre élèves reçus : Georges Fénelon et Pierre Jouclas pour la 1^{re} série, Elie Bergougnoux et Maurice Lagarde pour la 2^e série.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs excellents maîtres.

Séance de vaccination

Une séance de vaccination par MM. les docteurs Gélis et Besse aura lieu à la mairie de Cahors, lundi 15 juin courant, de 16 à 17 heures.

Excursion de la Société des Etudes du Lot à Montauban et Moissac

L'excursion à Montauban et à Moissac, organisée par la Société des Etudes du Lot, aura lieu jeudi prochain, 18 juin. Elle est réservée aux membres de la Société et à leur famille. Ceux qui désirent y prendre part sont priés de donner leur adhésion avant le 15 juin, soit à M. Guilhamon, 57, Boulevard Gambetta, soit à M. Ricard, Libraire.

Cylindres à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 15 au 20 juin 1925
Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après : Route Nationale N° 20, de 86 km. 550 à 86 km. 770 (Boulevard Gambetta à Cahors) ; Chemin de grande communication, N° 47, de 33,500 à 33,780 (entre Montdoumeret et Belfort).

Comité des Grandes Fêtes de Cahors

AVIS TRES IMPORTANT

Toutes les personnes qui auraient des notes à présenter au comité de raison de fournitures quelconques effectuées à l'occasion des grandes fêtes des 16 et 17 mai dernier, sont invitées à présenter leurs factures avant le mardi 16 juin dernier délai.

Passé cette date, il sera impossible au comité, qui aura arrêté ses comptes, de faire aucun paiement.

Obsèques

Vendredi matin ont été célébrées les obsèques de M. Jean-Théophile Ferré, horticulteur à Cahors, décédé à l'âge de 79 ans.

M. Ferré était un excellent citoyen très estimé de notre ville. Ancien combattant de 1870, M. Ferré fut un des fondateurs dans notre ville d'une section des vétérans, dont il était le Président.

Il y a quelques années, le ministre de la guerre répara un regrettable oubli, en décorant de la médaille militaire, M. Ferré pour sa courageuse conduite en 1870.

Au cimetière, le dernier adieu a été adressé, au nom des vétérans, dont les rangs, hélas ! s'élargissent chaque jour, par M. Rames.

MESDAMES, MESIEURS, CHIEFS CAMARADES,

En l'absence d'une parole plus autorisée c'est avec une profonde émotion qu'un ancien de 1870 vient aujourd'hui apporter au camarade Ferré l'hommage suprême et l'incorpore aux premiers jours de la guerre 1870-71 comme sergent-fourrier au 1^{er} bataillon des Mobiles du Lot, il rejoignit la 1^{re} armée de la Loire, fin septembre 1870. Toujours soucieux d'assurer le bien-être de ses hommes il resta sans cesse un vaillant combattant, et comme le simple moblot, il fit le coup de feu et plusieurs fois chargé à la baïonnette. Une citation élogieuse constate qu'avec sa section il s'empara d'un canon ennemi ; quelques jours avant la fin des hostilités il fut blessé d'un éclat d'obus.

Entré à la compagnie d'Orléans, Ferré fut, pendant 17 ans, l'homme de tous les dévouements et de toutes les tâches pénibles, sacrifiant sa robuste santé aux exigences de son devoir. Réformé pour maladie contractée en service, ayant recouvré, grâce aux soins d'une épouse qui l'adorait et de son entourage, une grande partie de sa vigueur perdue, Ferré ne se découragea point. Durant trente ans il a exercé à Cahors, sa cité adoptive, la profession d'horticulteur-fleuriste, cultivant ses plantes et ses fleurs jusqu'aux derniers jours de sa vie. La Croix d'Officier du Mérite agricole a été la récompense de son labeur et la Médaille Militaire, trop tardivement obtenue, la légitime compensation des souffrances endurées et du courage dont il fit preuve pendant l'année terrible.

Il a fallu, hélas ! que la cruelle mort vienne l'arracher à l'affection des siens. A sa venue éplorée, compagne dévouée de sa vie, toute de travail et d'abnégation, l'adresse l'expression de mes condoléances attristées et devant sa famille éprouvée je m'incline respectueusement.

Puisse ces quelques paroles de regrets leur donner l'assurance que le souvenir de l'être qui les pleurent sera toujours vivant dans nos cœurs.

Adieu, mon cher Ferré, adieu, au revoir, mon cher Léon.

Nous adressons à la famille de M. Ferré l'expression de nos bien sincères condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper Mme Veuvé Cagnac, en la personne de son père, M. Magot, propriétaire, décédé à Cahors, à l'âge de 84 ans.

Nous adressons à Mme veuve Cagnac, et à la famille nos vives condoléances.

Concert public

Jeudi soir, l'Avenir Cadurcien a donné un concert public sur le kiosque des Allées Fénelon.

Le programme fort bien composé a été exécuté de façon parfaite par les jeunes musiciens de notre excellente société musicale.

Le public s'était rendu nombreux sur les Allées Fénelon.

Nos félicitations aux musiciens, nos jeunes tapins et clairons et à leur dévoué directeur.

Noyé

Vendredi soir, M. Lafon, propriétaire demeurant 35, rue de la Petite-Barre, était allé à sa propriété, à Engliandières.

Il marchait sur le bord de la rivière lorsque, tout à coup, il disparut. Deux gendarmes qui passaient sur la route furent prévenus, mais les recherches pour retrouver le corps ne donnèrent de résultats que dans la soirée, vers 10 heures.

La mort de M. Lafon a vivement ému la population de Labarre où il était très estimé.

Classe 1926

Les jeunes gens de la classe 1926 domiciliés à Cahors, ou à défaut leurs parents ou tuteurs, qui ne figureraient pas encore sur les tableaux de recensement de la commune, sont invités à se présenter sans retard à la mairie (bureau militaire), pour provoquer leur inscription et signaler les réclamations qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le Conseil de révision.

Accidents du travail

En procédant à son travail, dans la salle de l'étuve à désinfection, le nommé Jacques Dupuy, 50 ans, chauffeur à l'hôpital de Cahors, a, par suite d'un faux-pas, buté la tête contre un mur, qui a provoqué une forte contusion avec douleur de toute la région cervicale. M. le docteur Rougier, qui a soigné le blessé, a déclaré, que sauf complication, un repos de douze jours lui serait nécessaire.

Le nommé Georges Castella, dix-huit ans, apprenti à l'atelier du dépôt du P. O., demeurant, 4, rue du Pape-Jean-XXII, était occupé à chasser des rivets à la trappe du cendrier de la machine 485, lorsque le poignon dont il se servait ayant porté à faux, il dut lâcher et fut atteint à l'œil droit, d'où une plaie avec conjonctivite se déclara. Cet ouvrier ne pourra reprendre son travail avant une dizaine de jours.

Lo lyro potouès !

O lo prado...
Lous doillatrés ot lo fondou lo prado
Sans cragna lou soleil que tour couiso lo pèi,
Lou brosié trop ordent que tombado del cel ;
Lo dailè n'ot qu'itât qu'après l'herbo cotizado.

Ormadós d'un rostel, los fennos son bengados
Per déroma lou fé, per bien lou fa féen,
Lou popat tout dubert, los rombos toutes nudos
Youi saut à pié, per million tenfouras.

Hordi ! lou beloué que cogoro los pilos !
En grinçan, lo corréto dohalo din lou prat
Et pendent que « Caoubet » fo souma los esquilos
Guel obrasso lou fé, l'ensaco bien corrat.

Et lous droillets opés, montoués os trobelots !
En s'estiran, lous bios bios demarrout lo cargo
Que tout en bolonçé grimpo din lous cousteils ;
Ber lo groutzo s'emboho, futouzo lou temps que... [cargou...]

Qué yéou aimi, lou ser, l'aidouzo tou sobourouso
Del boué fé delza set, lou portou de sos bios
Quand dintro del trabal lo portouit burousso,
Qué l'ouziou respondit au cant des aoulousos.

(O lo Coumbo de Bouissat, lou 14 de tran 1925).

Chronique des Théâtres

Opérette

Nous apprenons avec plaisir que la tournée DARLAY va donner dans notre ville une seule représentation de l'Opérette Moderne

Epouse-la

La musique est de Henri Hirschmann et le livret de Pierre Veber.

« Epouse-la » est la plus délicieuse des opérettes modernes, pleine d'esprit et de finesse, elle a obtenu à Paris un formidable succès, ayant eu plus de 300 représentations au Théâtre Fémina.

CHRONIQUE SPORTIVE

ST-CERE-CAHORS-ST-CERE

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 6 au 12 juin 1925

Naissances
Barthès, Josette, rue Foch, 13.

Publications de Mariage
Stoppani, Louis, peintre décorateur à Cahors, et Courréjou Marie-Louise, s. p., à Cahors.

Mariage
Loubanchès, Pierre, domestique à Cahors, et Souyrières, Jeanne, cuisinière, à Cahors.

Décès
Brel, Laurent, cultivateur, 69 ans, rue P. Wilson.

Ferré, Jean, propriétaire, 78 ans, place des Carmes.

QUAND VOS CHEVEUX TOMBENT OU BLANCHISSENT!
M. POPOVITCH Coiffeur pour Dames, 4, rue Maréchal-Foch - CAHORS

Arrondissement de Cahors

Cazals
Conseil d'arrondissement. - Le canton de Cazals aura à renouveler prochainement son conseiller d'arrondissement.

Conseil municipal. - Le Conseil municipal de Sauzet s'est réuni le dimanche 7 juin, à 15 heures, pour la session ordinaire de mai.

Sauzet
Conseil municipal. - Le Conseil municipal de Sauzet s'est réuni le dimanche 7 juin, à 15 heures, pour la session ordinaire de mai.

Belmontet
Nos fêtes. - La fête de Belmontet aura lieu le dimanche 21 juin et sera mieux organisée que les années précédentes.

St-Cyprien
Notre fête. - La fête traditionnelle de juin aura lieu, cette année, le 21 juin, pour des raisons locales. Les attractions seront nombreuses et le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Floressas
Chambres d'Agriculture. - La commission chargée de dresser la liste électorale des chambres d'agriculture se réunira dimanche 14 juin à 11 heures à la mairie.

Prayssac
Les membres de la commission du bureau de bienfaisance se sont réunis dimanche 7 juin, sous la présidence de M. le docteur Goutenègre, maire.

Grézels
Succès scolaire. - Avec un vif plaisir, nous relevons sur la liste des lauréats des concours des bourses 1^{re} série, le nom de Maurice Lagard, fils nos excellents amis, Mme et M. La gard, instituteurs à Grézels. Nos félicitations bien sincères.

AMEUBLEMENTS
V. BOUZERAND & BERNÈS
31, rue Nationale, CAHORS

MEUBLES DE TOUS STYLES
Chambres, Salles à manger, Glaces, Cabinet de travail et Petits meubles, Table, Sièges, Linoléum et Congoléum.

Livraison par Autos-Camions dans toute la région

Arrondissement de Figeac

Figeac
Collège Champollion. - Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, l'honorariat a été conféré à M. Cros, professeur d'histoire en retraite.

Chemin rural de la Curie. - Les propriétaires intéressés à la remise en bon état de ce chemin, ont obtenu toute satisfaction et les travaux dont le projet a été dressé par le Génie Rural, pourront être bientôt mis en adjudication.

Etat civil du 5 au 12 juin. - Naissances: Auliac Elie-Robert. Décès: Cavalié Julie, épouse Delbos, 45 ans, Buflara Elise-Jeanne, épouse Lisaneau, 34 ans, Rias Marie-Julie, Vve Boubée, 79 ans.

Service des pharmacies. - Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Loupiau, place Champollion.

Montredon
Naissance. - On annonce la naissance, à la Chapelle, de Marie-Thérèse-Magdeleine Massip; elle est la huitième enfant de cette superbe et excellente famille.

St-Pierre-Toirac
Faire. - Par suite de la récente moisson du seigle industriel, la plupart de nos agriculteurs sont occupés à le rentrer et l'ont vendu de 3,80 à 4,150 fr. l'hectare.

St-Félix
Conseil Municipal. - Dans sa séance du 7 juin, le Conseil municipal a désigné MM. Jean Senizergues et Camille Navet pour faire partie de la commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Lissac
Succès scolaires. - Au concours des bourses pour l'enseignement primaire supérieur, le jeune Louis Lacam, fils du très sympathique receveur des postes, a été reçu.

Bédour
Téléphone. - Le chef de l'équipe téléphoniste a pu entrer en communication avec Figeac. La cabine téléphonique sera bientôt installée.

Cadriou
Fraises. - L'expédition des fraises pour Paris, commença le dimanche 31 mai, au prix de 1.200 fr. les 100 kilos.

St-Céré
Ecole Primaire supérieure. - Résultats des bourses d'E. P. S. - 1^{re} série, pas de candidats.

Concours des postes. - M. Laboucarie (n° 100).

AMEUBLEMENTS
V. BOUZERAND & BERNÈS
31, rue Nationale, CAHORS

MEUBLES DE TOUS STYLES
Chambres, Salles à manger, Glaces, Cabinet de travail et Petits meubles, Table, Sièges, Linoléum et Congoléum.

Livraison par Autos-Camions dans toute la région

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conférences pédagogiques d'automne. - Les conférences pédagogiques d'automne auront lieu les dates ci-après, dans l'arrondissement et la circonscription d'inspection de Gourdon:

Enseignement primaire. - La liste des postes vacants ou susceptibles de devenir vacants au 1^{er} octobre 1925 sont les suivants dans l'arrondissement de Gourdon.

Enseignement secondaire. - Les demandes de personnel doivent être adressées à l'inspection académique pour le 1^{er} juillet au plus tard.

Obèques. - Le couvreur Larrive, âgé de 76 ans, qui a succombé à notre hôpital, des suites de sa chute sur la tête a été conduit jeudi matin à notre cimetière au milieu d'une grande affluence.

Nouvelle controuée. - Contrairement à la nouvelle annoncée dans plusieurs journaux régionaux, le vol des boufs de Calès ne s'est nullement suicidé en place publique du Vigan. Il se porte très bien, et n'a pas l'intention de se détruire volontairement.

Le soi-disant "suicide tragique" est né dans l'imagination d'un correspondant un peu trop pressé.

L'Union sportive Gourdonnaise. - A la suite de la démission de M. Fourgon, président de l'Union Sportive gourdonnaise, officier de la Légion d'honneur, qui a quitté Gourdon pour la résidence de Béthune, le bureau s'est réuni au siège social, un de ces derniers soirs, et a désigné M. Blaquat, receveur des postes à Gourdon, comme président provisoire.

Pharmacie ouverte. - C'est la pharmacie Loustamau, successeur de M. Pons, qui restera ouverte après-demain lundi, 15 courant.

Etat civil du mois de mai. - Naissances: Colette-Suzanne-Camille Espitalié, boulevard Marial; Gilberte-Renée-Suzanne Sauvage, rue de la République; Adrien-Jean Lasvigne, à Salvat; Roberte-Paulette-Rose St-Martin, avenue Gambetta.

Mariages: Armand Cuniac, percepteur, 31 ans, à Cahors, et Simone-Marie-Jeanne Dironde-Dausserre, sans prof., 23 ans, à Gourdon.

Antoine-Bertrand Neuville, contre-maître électricien, 23 ans, à Bort (Corvèze) et Marie-Cécile-Marthe Vielmon, sans profession, 24 ans, de Gourdon.

Emile Boy, cultivateur, 24 ans, à Rouffillac et Marie Fournol, sans profession, 24 ans, à Gourdon.

Lazare-Michel Vincent Lasfargue, cultivateur, 38 ans, à Lesvignes et Hortense Jorja, domestique, 24 ans, au Mas-Baut.

Jean Galé, cultivateur, 42 ans, à Salviac et Ida-Léonie Nouvelle, sans profession, 23 ans, à Pech-Congoult.

Julien Ansel, cultivateur, 27 ans, à Fourquet et Hélène Manié, domestique, 26 ans, à Costeraste.

Louis-Marc Brouat, cultivateur, 24 ans, à Florimont-Gaumiers et Marie-Louise Laval, sans profession, 24 ans, au Mas-Baut.

Isidore Miguel, employé des télégraphes, 26 ans, à Cahors et Henriette Lamouroux, 22 ans, à Gourdon.

Décès: Colette-Marie-Jeanne Delpech, 7 mois, avenue Cavaignac.

Alfred Rouget, cultivateur, 43 ans, à Malepique.

Jean Terrié, sabotier, 74 ans, rue Bertrand de Gourdon.

Adolphe-Joseph Lioroux, mécanicien, 36 ans, de Gourdon.

Marie-Françoise-Berthe Lagane, épouse Sachet, 82 ans, cours Amable-Lagane.

Calès
Encore un suicide. - Une jeune femme, mère d'une fillette et mariée à un grand mutilé de guerre, vient de se donner la mort en se jetant dans un puits.

Marsal
Ecole primaire supérieure. - Ont été reçus aux derniers concours et examens: Chemins de fer. - (Bureaux techniques): Bourgnoux Jean, de Gluges, avec le n° 10; Lavassière Pierre, de Lamothie-Fénéol, avec le n° 13; Blaquati Charles, de Salviac, avec le n° 18. (Exploitation): Masson Guy, de Peyrille, avec le n° 23. (Bourses d'enseignement primaire supérieur): Fouillard Georges, de Martel, reçu à Cahors; Fanfal Marcel, de Simeyrols, reçu à Périgueux.

Cours complémentaire de jeunes filles. - Mlle Lachèze Juliette a été reçue à l'examen des bourses. - Nos félicitations.

Salviac
Conseil municipal. - Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier.

En Belgique
La crise ministérielle n'est pas résolue

possibilité d'absorber la totalité du repas, chaud.

Les employés municipaux ayant demandé une augmentation de leur traitement, celle-ci leur est accordée, leur salaire actuel étant manifestement insuffisant et un supplément de travail leur ayant été demandé.

En ce qui concerne le cimetière, le conseil décide que son entretien permanent doit être assuré. A cet effet, un nettoyage aura lieu tous les mois.

On réclame. - La pompe de la fontaine principale de Salviac est en mauvais état; à chaque instant il faut aller puiser de l'eau pour alimenter la pompe et cela est fort gênant pour les habitants qui sont souvent pressés de puiser de l'eau fraîche pour leur consommation personnelle en cette période estivale.

Revision des évaluations foncières. - Les feuilles donnant les résultats après la révision des évaluations foncières, propriété bâtie, pour la commune de Salviac, se trouvent actuellement à la mairie et chaque contribuable peut aller les retirer.

L'immersion d'alevins. - Chaque année, entre le 15 avril et le 15 juin, nous demandons l'immersion d'alevins dans les ruisseaux qui avoisinent notre cité et l'autorité administrative fait la sourde oreille.

Les champignons. - Les champignons ont fait leur apparition à la suite des pluies de ces derniers jours; les prix sont élevés sauf pour les gi-relles champignons de seconde qualité.

Dégagnac
Le conseiller d'arrondissement sortant, ne demandant pas, pour cause de santé, le renouvellement de son mandat, le titulaire de M. le docteur Combarac, conseiller général, se sont réunis, vendredi 5 juin à Dégagnac, à l'effet de désigner un successeur à M. Delbos.

M. Siffray, vieux militant et maire de Thédairac, ayant décliné l'offre de candidature, pour laisser suivant l'usage établi, le conseiller d'arrondissement à la commune de Dégagnac, M. Delmas, directeur d'école à Gourdon et conseiller municipal de Dégagnac, présent par M. Fabre, maire et de nombreux amis, a été élu, par devoir, d'être le candidat des républicains le 19 juillet prochain.

M. Delmas, dont la sincérité des opinions est connue de tous dans le canton, est pour le soutien d'une République démocratique, laïque et sociale.

Dans les Indivectes. - Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre sympathique compatriote, M. Gabriel Castagnol, vérificateur principal à Brest, au poste de receveur des Contributions indirectes, à Landerneau.

Avec nos félicitations, nous adressons à notre ami tous nos compliments pour la résidence de choix rêvée et obtenue.

Succès scolaire. - Nous apprenons avec plaisir que Mlle Yvonne Delord, élève de notre école laïque, vient d'être définitivement reçue aux examens des bourses 2^e série.

Le nouveau succès témoigne, étant donné le nombre élevé des candidates, de la solide instruction que reçoivent les filles qui fréquentent notre école publique.

Toutes nos félicitations à la lauréate et nos compliments à la maîtresse.

Nomination. - Notre estimé compatriote M. Broussou, vient d'être nommé lieutenant sur le chemin n° 18, en remplacement de M. Desseaux qui avait difficilement trouvé un logement à Dégagnac.

La flotte espagnole appareille pour le Maroc

De Gibraltar. - L'escadre espagnole de l'Afrique du Nord, stationnée actuellement à Algésiras, a reçu l'ordre de se préparer à appareiller pour le Maroc, probablement dans le but de bombarder Alhucemas.

AVIS DE DÉCÈS
Madame veuve CAGNAC, née MAGOT; Monsieur Léon CAGNAC, capitaine au long cours; Monsieur et Madame Jean-Pierre CAGNAC, négociants à Versailles; Madame Marie VERDY, née MAGOT et sa famille;

Les familles BOUSQUET, MAGOT, CAMBORNAC, GIBERT, FOURNIÉ, CUBAYNES et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Lazare MAGOT

leur père, grand-père, frère, oncle et grand-oncle, décédé à Cahors le 13 juin 1925 à l'âge de 84 ans, muni des Sacraments de l'Eglise

et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 14 juin, à 17 h. 15, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, quai de Regourd, n° 22.

L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 3 fr. 25; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. - Le flacon: 3 fr. 25.

Pharmacie Orlicac à Cahors.

A VENDRE
QUARTIER DE LA GARE
Une MAISON 6 pièces
Cave et Grenier, Garage, Buanderie
Eau et Gaz
Petit JARDIN et ombrages
S'ad: L. MICHELET, 14, D^e Gambetta, CAHORS

LA PHOSPHORE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix de Flacon: 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
Se vend dans toutes les Pharmacies

En Belgique
La crise ministérielle n'est pas résolue

I droits parlementaires se sont réunis pour se prononcer sur la question du car avec les socialistes.

L'Assemblée a eu à se prononcer sur la question suivante: les droits maintiennent-ils leur confiance à M. Poulet?

Il a eu un scrutin distinct pour la Chambre et pour le Sénat.

A Sénat, la confiance a été repoussée par 101 voix contre 22 et une abstention.

A Chambre, elle a été votée par 411 voix contre 24 et 5 abstentions.

A l'Assemblée, M. Poulet n'obtient la majorité que par 63 voix contre 60 et 6 abstentions.

En présence de ce résultat, M. Poulet s'est rendu au palais rendre compte au roi de l'échec de sa mission et a décliné la mission dont il a été chargé.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

En Orient
Une insurrection à Mossoul

De Londres. - La presse d'Angora annonce qu'une insurrection a éclaté à Mossoul, et dans les districts environnants.

Les motifs de la révolte
L'attitude de deux soldats britanniques, dans divers bazars de la ville, aurait motivé l'hostilité de la foule.

Nombreuses arrestations
Une centaine d'arrestations ont été opérées.

Des troupes britanniques sont parties pour Mossoul.

AU MAROC
Les visites de M. Painlevé

De Fez. - M. Painlevé a visité l'aérodrome de Fez hier soir.

Il s'est particulièrement intéressé aux explications qui lui furent données sur le fonctionnement des avions sanitaires.

...et de M. Laurent Eynac
M. Laurent Eynac a prolongé sa visite au camp d'aviation en s'entretenant avec les pilotes et les chefs de service.

Il est rentré ce matin seulement à la Résidence, à 8 h. 30.

L'activité des Rifains
Au cours des vols exécutés ces deux dernières journées, les observateurs ont constaté dans le secteur de Freydenberg que les Rifains construisaient un profond retranchement pour dissimuler leurs pièces d'artillerie.

Nos avions effectuent des bombardements
Dans la matinée du 12, nos avions de bombardement furent très actifs, notamment près de Médiounah où des groupes ennemis étaient signalés.

M. Painlevé, le Maréchal Lyautey visitent le front
MM. Painlevé, Laurent Eynac et le Maréchal Lyautey se rendent sur le front Colombat, dans la région d'Ouezzan à Ain-Defali.

Le retour à Paris de M. Painlevé
M. Painlevé retournera directement à Rabat dans la soirée et repartira en avion dimanche soir à 16 h. pour la France.

M. Painlevé couchera à Malaga. Il arrivera à Toulouse lundi vers 16 heures.

ON DEMANDE
Jeune Fille ou Femme sachant faire un peu cuisine et travaillant aux champs

Très bonne situation et bons gages. S'adresser au Bureau du Journal

On demande Une Apprentie SE PRÉSENTER à la FEMME CHIC Très pressé

Garçon COIFFEUR sachant bien couper les cheveux et désirant apprendre la Coiffure pour Dames. Situation d'avenir pour jeune Homme sérieux, et bon salaire.

AVIS
Voulez-vous faire l'acquisition d'un VÉLO, d'une MOTO, d'un article sérieux, élégant, garanti

Adressez-vous chez E. Bessac, mécanicien 28, quai de Regourd, CAHORS

Où vous trouverez en Stock tous ces articles Agences Vélos et Motos: TERROT, THOMANN, etc. Vente au Comptant et à Crédit

OUVRIÈRES LAVEUSES ou sans profession spéciale SONT DEMANDÉES: 6, faubourg Cabazat Travail assuré tous les jours pendant l'année

VOULEZ-VOUS VENDRE ou ACHETER Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrement Une MAISON - Une VILLA Un FONDS de COMMERCE ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A M. J. DELLARD Cabinet Immobilier 1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS Le plus anciennement créé R. C. C., n° 1662.

GAGNEZ de L'ARGENT en travaillant chez vous, sur la célèbre Machine à Tricoter DUBIED

Apprentissage aisé et gratuit - Catalogue C^o gratis FACILITÉS DE PaiEMENT

AGENCE pour la Corrèze, le LOT et la Dordogne CHATRAS Fils Aîné, 1, Rue du D^r-Massenet, BRIVE (Corrèze)

Bibliographie

Vient de paraître

David CIGALIER

Une Française

La Grande Guerre semble avoir balayé des cœurs humains ce qui rend l'existence tolérable : la noble passion du sacrifice, le souci d'écartier de notre existence l'ombre de la misère d'autrui, le courage modeste qui ressemble à de l'abnégation.

Avec le souci de combattre la fausse idée que beaucoup d'étrangers se font des femmes de notre pays, David Cigalier a construit son roman « UNE FRANÇAISE » sur ces thèmes consolants.

Dans cet ouvrage, nombre d'épouses trouveront une analyse sûre de leur psychologie, de leurs sentiments, de leur sensibilité nuancée. Elles y apprendront pourquoi il ne faut jamais désespérer. Par la confrontation de leurs propres maux et de leurs propres joies avec ceux de l'héroïne, elle découvriront une solution à bien des crises intimes, un remède à ces misères dont il leur arrive quotidiennement de pleurer.

Prix : 8 fr.
La « Pensée Française », Editeur, 103, boulevard Magenta, PARIS.

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 6 juin 1925 : « Au Maroc : Notes de Voyage », par Emile Henriot, — « L'Offensive d'Abd-el-Krim », par

Wladimir d'Ormesson. — « Un Homme d'amour ou la vie de Franz Liszt. II. La Jeunesse », par Guy de Pourtalès. — « L'Homme Fragile », par George André-Cuel.

France : Un an, 40 fr. ; six mois, 24 fr. ; trois mois, 14 fr. — Etranger : Un an, 74 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 24 fr.
Pion, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 1 franc.

LES ANNALES

Emile Henriot, retour du Maroc, donne aux lecteurs des *Annales* une jolie et vivante page sur le maréchal Lyautey. Dans ce numéro, les signatures de Jean Bastia, Francis de Miomandre, G. de Pawlowski, Jean Nesmy, Jules Truffier, Dominique Bonnaud, Emile Ripert et une scène de *Seigneur Potichinelle*, de Miguel Zamacois. Le n° abondamment illustré. En vente partout : 0. 90.

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du n° de Juin 1925

Editorial :
A qui la faute ?

Pages Médicales :
Les aliments propres, par le docteur Marchoux, Directeur du Bureau municipal d'hygiène de Lyon.
Comment on contracte la scarlatine, par M. Brelet.

Pages Sociales :
Le problème de la mortalité infantile, par le docteur Georgette Labeaume, ancienne infirmière des Hôpitaux de Paris, chef de Clinique à la Faculté.
Les vacances des petits Normands dans la forêt de Roumare.

La « Boîte aux lettres » des Travailluses sociales.

Pages de la Vie Scolaire :

Une expérience intéressante d'inspection médicale des écoles, par Marc Jeanjean, instituteur, Directeur de la Coopérative scolaire de Matha.

Toute l'Enfance en plein air. L'hygiène par l'exemple. Pour dire bonjour, par Mlle A. Clément, institutrice maternelle.

Pages Sportives :
Relaxation, par H. Villepion, professeur d'éducation physique.
Un stade en plein air, par le docteur Moreau-Desfarges.
Avez-vous de bons muscles du dos ? Un exercice pour les petits et les grands.

Pages de la Famille :
Le Pantin, par Mlle Bardot et Gérard, inspectrices d'écoles maternelles de la Seine.
Les bonnes recettes.
Le Courrier de la maman.
Les inventions pratiques, par M. Robert.

Parmi les Livres :
Les enfants nerveux, par le D^r André Collin.
La Protection de la Famille à Bordeaux et la Région.
Ouvrage générale de l'Enfance :
Le Secours immédiat.
Nos lecteurs parlent... et nous répondons...

Le n° 1 fr. — Abonnement annuel, 12 francs.
37, rue Boissy d'Anglas, Paris 8^e.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Relations directes et rapides entre PARIS-QUAI D'ORSAY et les stations thermales et climatiques de LUCHON (Superbagnères), VERNET-LES-BAINS et FONT-ROMEU.

A PARTIR DU 5 JUIN 1925

Pendant la saison d'été 1925, des relations directes et rapides entre Paris-Quai d'Orsay et les stations thermales de Luchon (Superbagnères), Vernet-les-Bains et Font-Romeu, via Montauban-Toulouse, sont établies jusqu'au 4 octobre à l'aller et jusqu'au 5 octobre au retour par voitures directes de 1^{re} et 2^e classes.

Wagon-Lits de Paris à Toulouse et vice-versa.

Wagon à Lits-Toilette et Compartiments à couchettes entre Paris et Luchon (Superbagnères) et vice-versa (du 5 au 25 juin au départ de Paris et du 6 au 26 juin au départ de Luchon).

Wagon-Lits entre Paris et Luchon (Superbagnères) et vice-versa (à partir du 26 juin au départ de Paris et du 27 juin au départ de Luchon).

Wagon-Lits et voiture mixte avec lits-toilette et couchettes en 1^{re} cl. entre Paris et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et vice-versa.

Wagon-Lits et voiture mixte avec lits-toilette et couchettes en 1^{re} cl. entre Paris et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et vice-versa.

Retour : Départ de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 51 et de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 30. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Villefranche-Vernet-les-Bains à Toulouse.

ETE 1925

Route Thermale d'Auvergne

Visite par les services d'auto-cars des Compagnies d'Orléans et de P. L. M. des jolies stations thermales d'Auvergne et des superbes sites qui les environnent.

1^o Services Circulaires :
Circuit au départ de La Bourboule, les mardi et vendredi, du 15 juin au 5 septembre :

La Bourboule, Le Mont-Dore, Orcival, Col de la Moreno, Royat, Clermont, Royat, Lac d'Ayat, Saint-Nectaire, Lac Chambon, Le Mont-Dore, La Bourboule. Départ : 12 h. 45. — Retour : 19 h.

Prix par place : 50 fr.
Ce Circuit est en correspondance à Clermont et à Royat avec un autre circuit : Vichy, Aigueperse, Châtel-Guyon, Riom, Clermont, Royat, Volvic, Châtel-Guyon, Randan et Vichy.

Prix par place pour les deux circuits : 90 fr.

2^o Service direct :
Les dimanche, lundi, mercredi, jeudi et samedi du 15 juin au 5 septembre avec aller et retour dans la même journée par Randanne, Royat, Clermont, Riom et Aigueperse.

Aller. — Départs de La Bourboule 8 h. du Mont-Dore 8 h. 15 ; arrivée à Vichy, 12 h. 20.

Retour. — Départ de Vichy 15 h. 30 ; arrivée au Mont-Dore 18 h. 45, à la Bourboule 19 h.

Prix par place :
La Bourboule à Vichy ou vice-versa : 45 fr.
La Bourboule à Vichy et retour : 75 fr.

Avancement de la période de fonctionnement de certains circuits automobiles pour la visite des châteaux de la Loire.

En raison du succès obtenu par les Circuits automobiles organisés pour la visite des Châteaux de Touraine et du Blésois, la Compagnie d'Orléans a décidé de commencer, tous les jours, à dater du 1^{er} juin 1925, les circuits C et D (1) au départ de Tours qui ne devaient fonctionner qu'à partir du 1^{er} juillet.

Il est rappelé que ces circuits comportent les itinéraires ci-après :

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.
D. — Tours, Luynes, Cinq-Mars, Langeais, Azay-le-Rideau, Villandry, Tours.

Prix par place : 18 francs. Départ à 13 h. Retour vers 18 h. 30.

Pour tous renseignements et la location des places (un franc par place), s'adresser : aux gares de Tours et de Blois ; aux Bureaux Spéciaux du service automobile, 8, Boulevard Béranger, Tours et 2, Place Victor-Hugo, Blois ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, au Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail, Paris.

(1) Sauf lundi et vendredi pour le circuit D.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur Jean PONS, Restaurant et tissus, demeurant à Duravel

Convocation des Créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le vingt-trois juin prochain, jour de mardi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANÉTYROL.

Hôtel des Ventes 4, rue Blanqui, à CAHORS

Les Agrandissements de l'Hôtel des Ventes étant terminés, allez visiter, vous y trouverez un grand choix de Meubles d'occasion en très bon état. Actuellement un lot intéressant de grandes Bibliothèques, Commodes, Lingères, Buffets-vitrines, Table à rallonges, etc... Très belle Chambre Renaissance or massif, Armoire à glace deux portes, Lit de milieu, Sommier, Table de nuit et très belle Psyché. Grand choix de Cuivres, Fontaines, Chaudières, Poyrolles, Plats en étain et Bouteilles, Coffres-forts toutes dimensions.

Salle de Vente CAHORS, 62, rue Emile-Zola

ACHAT ET VENTE DE MEUBLES et BIBELOTS Anciens

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

Etude de M^e G. FONTANGES, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot), Quai Legendre (Successor de son père)

VENTE SUR LICITATION à suite de Surenchère du sixième d'Une Maison avec Jardin formant enclos, sis à Figeac, quartier du Pont du Gua

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-SIX JUIN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, au Palais de justice, sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le premier mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-SIX JUIN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au Palais de justice, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de l'immeuble ci-après désigné, dépendant des successions de Monsieur Jean-Antoine NAJAC et de Madame Marie DELMARTY, en leur vivant mariés, demeurant et domiciliés à Figeac, et de la communauté ayant existé entre eux.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Cyprien NAJAC, employé principal des Télégraphes à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant à Brive, impasse Toulouse, licitant ayant Maître FONTANGES pour avoué, d'une part. Elle aura lieu en présence de

Monsieur Emmanuel NAJAC, employé en retraite de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant à Figeac, co-licitant ayant Maître NUVILLE pour avoué d'autre part ;

Et de 1^o Monsieur Félix NAJAC, chef-mécanicien de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant à Limoges, 16, cours Gay-Lussac ; 2^o Madame Mathilde NAJAC, robeuse, demeurant à Toulouse, 10, rue Baronie, autres co-licitants ayant Maître FONTANGES pour avoué d'une dernière part.

DÉSIGNATION

DE

l'immeuble à vendre

Un enclos composé de maison avec hangar et jardin situé à Figeac, quartier du Pont du Gua, pa-

raissant désigné au plan cadastral de la commune de Figeac sous le numéro 422 p. de la section F, lieu dit « Les Miattes », pour une contenance d'un are cinquante centiares environ, et un revenu imposable de cent vingt francs, pour la propriété bâtie et sous le numéro 422 p., mêmes section et lieu dit pour le jardin et une contenance de un are trente-quatre centiares environ, première classe, et un revenu imposable de trois francs vingt-centimes.

Cet enclos confronte dans son ensemble, du midi avec route de Figeac à Ceint-d'Eau, de l'est avec chemin allant de cette dernière route à route de Lissac, du nord avec propriété Laborie Simon, et à l'ouest à propriété Laborie Simon et à partie de maison contigüe appartenant à Cayssac Félix.

La maison comprend : au rez-de-chaussée une cave et une cuisine ; au premier étage une cuisine et une chambre ; au deuxième étage une chambre et un grenier avec autre grenier au-dessus.

L'immeuble ci-dessus désigné a été adjugé suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur ALBERT, juge suppléant à Gourdon, délégué par ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel d'Agen, en l'absence de Monsieur DUPUY, juge-commissaire, en congé régulier, le cinq juin mil neuf cent vingt-cinq, moyennant le prix de treize mille quatre cents francs, outre les charges, à Maître SERINDOU, avoué, qui a été command en faveur de Madame MARTY Marguerite-Baline, veuve RIVALS, demeurant à Figeac.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le neuf juin mil neuf cent vingt-cinq, Monsieur Joachim BEX, forgeron, demeurant à Figeac, ayant Maître NUVILLE pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix dudit immeuble, qu'il a élevé à la somme de quinze mille six cent trente-cinq francs, outre les charges.

En conséquence de cette suren-

chère, il sera procédé aux lieux, jour et heure sus-indiqués, à l'adjudication sur surenchère de l'immeuble sus-désigné, sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère, soit sur la mise à prix de quinze mille six cent trente-cinq francs, et

15.635 fr.

Cet immeuble situé sur la commune de Figeac, sera vendu tel qu'il se poursuit et se comporte sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront payés par l'adjudicataire en diminution de

son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et, au cas d'insuffisance, en sus de son prix pour ce qui excèdera cette différence.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le onze juin mil neuf cent vingt-cinq.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, quai Legendre.

CAHORS, IMPRIMERIE COUSSLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 41

NIETZSCHÉENNE

PAR

Daniel LESUEUR

IX

— Quel misérable ? » fit Nauders négligemment, du haut de sa magnifique tranquillité. « Ah ! oui, Sorbelin, votre ex-directeur. Diable ! en effet, il s'est jeté à corps perdu dans la gutta-serena. Si vous l'avez vu, à Milan !... et les regards qu'il me lançait !... »

Le financier secoua sa tête puissante avec un rire de géant amusé, qu'un pymée harcelerait.

— « Mais voyons, Clérieux, il y a quelque chose entre ce gaillard et vous, que vous ne me dites pas. Cette haine... cette guerre, déclarée à vos amis comme à vous-même... »

— Vous ne trouvez pas suffisant que j'aie eu la preuve de sa trahison et que je l'aie flanqué dehors ? Mon propre directeur, qui avait toute ma confiance, préparer une grève, dont il eût profité pour m'évincer !... La société qui m'eût acheté l'usine à vil prix était toute prête. Le plus gros actionnaire était ce maître de forges qui, d'accord avec Sorbelin, m'a fourni un acier sans résistance... la ruine de mes

changements de vitesse.

— Vos chimistes n'avaient donc rien vu ?

— L'échantillon était parfait... Un acier mangano-silicieux de premier ordre.

— C'est une fraude qualifiée. Vous devriez poursuivre.

Robert haussa les épaules. Nauders rêva un instant. Puis, cet homme, à qui peu de chose échappait dans le jeu des ressorts humains, prononça :

— « Enfin, soit !... Mais, je ne sats pas... Il me semblait flatter l'odor di femina dans votre rupture soudaine. Des haines comme celle que j'ai lue sur la face blême de ce bellâtre... ça ne flambe qu'au vent des Jappons. »

Cette réflexion fut émise à voix basse, à cause des parents Serhac, qui, d'ailleurs, n'avaient guère chance d'entendre. La vieille dame, s'en allant vers les deux jeunes, leur proposait des projets de promenade pour l'après-midi. Le maître du domaine signait des papiers, que son intendant venait de lui mettre sous les yeux.

Leur distraction les empêcha fort heureusement, et de saisir la remarque de Nauders et de voir leur genre rougir. Le banquier observait son jeune ami. Ses yeux clignèrent, narquois. Il les reporta vers Lucienne, dont il avait remarqué l'humeur guindée, maussade. Un éclair de malice brilla dans ses prunelles, qu'il voila aussitôt, pour ajouter, après une va-

gue protestation de Clérieux :

— « Oh ! mon cher, avec moi, vous savez, les histoires de femmes... ça ne compte pas... ou... » (la figure de Nauders changea, une ombre tragique passa sur son masque glabre, et, très bas, il ajouta) : « ou ça compte trop. »

La grosse tête casquée de rudes cheveux trop noirs sur une frange de cheveux trop blancs, s'inclina vers la poitrine. Un amollissement soudain affaissa ce grand corps. A son tour, Clérieux surpris, regarda le colosse. En le regardant, il se sentit le cœur convulsé d'un sursaut anxieux. L'image de Jocelyne, perpétuellement présente au cœur de ces deux hommes, surgissait trop vite pour l'un comme pour l'autre. Ils ne soupçonnaient pas, ou ne soupçonnaient plus, leur identité secrète. Mais n'était-ce pas déjà une souffrance pour chacun de savoir que les yeux de l'autre connaissaient l'impénétrable vision, que ses oreilles gardaient les inflexions d'une voix si pénétrante, que sa main serrait la petite main si difficile à retenir ? Pouvait-on parler de l'amour et ne pas penser à Jocelyne, quand on la connaissait ? Ce seul mot d'amour, prononcé avec une sourde ardeur qui ne trompe pas, offensait, chez le rival inconscient, des fibres rétives, palpitations, torturées.

Nauders, le premier, se domina, secouant son grand corps comme un cheval qui s'ébroue.

— « Bah ! » s'exclama-t-il, « les

femmes, c'est trop déconcertant ! Bien fou qui leur demande autre chose qu'un plaisir sans lendemain. Vous verrez, Clérieux, quand vous serez comme moi, quand vous en aurez fini avec elles... J'entends : fini pour les tracas de sentiments, les airs de mandoline, toutes les bêtises... Ah ! ce que vous vous sentirez libre et fort !... »

Il se leva, frappa le sol d'un pied plus rageur que conquérant. Mais, tout de suite, rentré en pleine possession de soi, avec sa volonté terrible, il poursuivit, agrippant Robert à l'épaule :

— « Mon petit, croyez-moi... La poésie des grandes affaires, voilà ce qui nous donne la meilleure ivresse. C'est beau, allez ! Je vais, pour votre gouverne, vous révéler des choses que nul autre n'entendra de ma bouche. Mais avec vous, je n'ai pas de secrets, Robert. Savez-vous à quel prix tombe le caoutchouc ?... » Nauders articula des chiffres. — « Et savez-vous ce que la récolte m'en donnera de tonnes ?... Toute la récolte du Haut-Amazone, achetée pour moi, sous différents noms ? De nouveau, ce furent des évaluations. Puis le banquier ajouta : — « Maintenant, j'ai passé des traités avec les compagnies maritimes pour le transport. Comme seul client (et quel client !) j'ai obtenu des réductions énormes. Voici, rendu en France, dans des dépôts dont j'ai le secret, ce que va me coûter tout le caoutchouc qu'emploiera d'ici longtemps l'industrie automobile. Vous

imaginez ce que je pourrai le revendre... à quel taux il montera, après le krach de cette gutta-serena imbécile.

— C'est de l'accaparement », fit Robert avec un rire contraint.

— « Mais non ! » s'écria Nauders, « puisque la matière première indispensable, c'est à les entendre, la gutta-serena. Je n'amasse qu'un produit déconsidéré. »

Il eut un intraduisible rire, de victoire, de dédain.

— « Non !... mais voyez-vous... » poursuivit-il, s'exaltant. « Voyez-vous le duel !... Tout ce qu'on risque !... Et le fêtu qui peut faire dérailler la prodigieuse machine. Ah ! il faut tout calculer, tout prévoir. Mais aussi... que c'est amusant !... Quelle saveur prend la vie à des jeux pareils ! Cela... ça empêche de penser aux femmes et à leurs sacrés entêtements. Songez, Clérieux !... Songez à ces navires qui traversent l'Océan pour moi, qui m'apportent plein leurs flancs les boules précieuses, ce caoutchouc de si vil aspect, mais devenu plus indispensable que l'or, le sang blanchâtre des forêts massacrées, toute la sève suée par des millions d'arbres, qui meurent de l'effort, ou qui sont tari pour quinze ans ! »

Le financier se grisait, se livrait, laissait chanter le lyrisme qui soulève toute âme d'action, d'audace, d'aventure. Lyrique rarement traduit par des mots chez Nauders. Mais, aujourd'hui, il s'étourdissait de ses paroles. Il avait besoin de cette fièvre —

pour oublier... peut-être.

Clérieux le trouva splendide, ainsi, debout, dressé de toute sa haute taille contre l'espace nuancé, le bleu vit de la mer, le bleu doré de l'espace, le vibrant soleil. Autour de cette héroïque silhouette — héroïque suivant une si moderne formule — la terrasse, avec sa pergola, ses balustrades, ses pampres, mélangé le charme antique et divin que respirent les bords de la Méditerranée.

Combien de fois Robert devait évoquer ce tableau dans sa mémoire ! Et aussi la phrase de son beau-père, qui, soudain, sans qu'on y attachât pourtant d'importance, fit flotter comme une ombre sur la splendeur des choses.

— « Le caoutchouc de ?... » prononça lentement M. de Serhac, qui entraînait un peu au hasard dans la conversation. « N'en a-t-on pas découvert des provisions nouvelles dans certaines régions du lac Tchad ? L'arbre africain serait plus riche même que l'américain. »

— « D'où tenez-vous ce tuyau sensationnel ? » questionna ironiquement le banquier.

— « Je ne sais pas... J'ai vu cela dans un journal... un petit journal de la région. »

Il s'agissait peut-être de vos forêts des Maures », plaisanta Nauders. Mais, voyant se pincer les lèvres du vieillard, il laissa les propos sérieux pour s'occuper des projets de ces dames.

(A suivre).